

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	14 mars 2025
Numéro	25.342	Heure	11h17

Auteur-e(-s) : Mathias Gautschi

Titre : Notification de décisions importantes aux bénéficiaires de l'aide sociale sans la forme écrite ?

Contenu :

Il s'agit d'une situation actuellement en cours, selon nos informations. Est-il possible qu'un bénéficiaire de l'aide sociale se voit notifier oralement par son Guichet social régional (GSR) une décision importante (selon https://rl.skos.ch/lexoverview-home/lex-RL_A_4_2), comme la fin des contributions d'entretien pour ses enfants en formation ou la modification du montant de l'aide, ceci sans passer par une décision écrite avec indication des voies de recours ? Peut-il contester ces décisions et auprès de quelle autorité ?

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Mathias Gautschi

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :